

Prolongation des mesures de la formation professionnelle initiale

23 NOVEMBRE 2021



L'arrêté du 12 novembre 2021 modifiant l'arrêté du 27 mai 2021 adaptant aux circonstances exceptionnelles liées à l'épidémie de covid-19, le programme et les modalités de mise en œuvre de la formation professionnelle initiale et continue des conducteurs du transport routier de marchandises et de voyageurs.

[Consulter l'arrêté](#)